

Décret n° 2003-217 du 13 Août 2003

portant nomination des membres du bureau du Conseil économique
et social

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 2-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation, composition et fonctionnement du Conseil économique et social ;

Vu le décret n° 2003-216 du 13 Août 2003 portant nomination des membres du Conseil économique et social ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 décembre 2002 et 94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Sont nommés au bureau du Conseil économique et social en qualité de :

Président	: M. Auguste-Célestin GONGARAD NKOVA
Premier-vice Président	: M. Jean-Marie TASSOUA
Deuxième-vice Président	: M. Michel MAMPOUYA
Secrétaire	: M. Apollinaire MOUYOMBO
Questeur	: Mme Berthe DOUKORO BEGUEL

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de chacun des intéressés, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2003-217

Fait à Brazzaville le 13 Août 2003

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY